

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO (arrivée au point n°2), Christelle TREHET-COLLET, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT (arrivée au point n°2) représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Corinne PICARD

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 21 juin 2024, CASF, article R123-16

POINT N°7 – SAAD – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Monsieur PAVILLON, Président, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation 2023 fait apparaître un résultat de - 30 925,54 € ventilé comme suit :

Résultat de l'exercice 2023 : 16 211,81 €

Report du résultat antérieur : - 47 137,35 €

Vu l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'accord du Conseil Départemental d'affecter le résultat anticipé de l'exercice 2023 sur 3 années,

Considérant les résultats en attente d'incorporation,

Conformément à l'instruction M22, Monsieur PAVILLON propose d'affecter ce résultat comme suit :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2023 dans les conditions suivantes :

	Résultats en at- tente d'incorpora- tion	Affectation du résul- tat déficitaire 2023	Affectation cumulée
Excédent / déficit de fonctionne- ment reporté (002) budget 2024	-14 362,34	-10 308,52	-24 670,86
Excédent / déficit de fonctionne- ment reporté (002) budget 2025	-14 362,34	-10 308,51	-24 670,85
Excédent / déficit de fonctionne- ment reporté (002) budget 2026		-10 308,51	-10 308,51
Résultat de clôture de l'exer- cice 2023	-28 724,68	-30 925,54	-59 650,22

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

